



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place des cliniques privées

Question écrite n° 38644

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la place des cliniques privées dans le dispositif sanitaire. Alors que la tension est croissante dans les services de réanimation du pays et que les hôpitaux arrivent à saturation dans certains endroits, d'aucuns s'interrogent sur l'aide que pourraient apporter les établissements privés pour soulager l'hôpital public. Si des transferts de malades dans des établissements privés dans les régions les plus touchées sont opérés depuis quelques jours, les représentants de l'hospitalisation privée assurent dans les médias être en capacité d'accueillir davantage de patients. C'est pourquoi il souhaite que le Gouvernement communique sur la place des cliniques privées dans le dispositif sanitaire national et, le cas échéant, dise quels sont les points de blocages qui empêchent d'utiliser toutes les ressources disponibles pour répondre aux besoins en lits hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38644

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3774

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)